COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL – 144 rue de la Prairie – 70110 VILLERSEXEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Par arrêté du 05/10/2026, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel (CCPV) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** et sur les projets de **Périmètre Délimité des Abords (PDA)** sur les communes de Granges-le-Bourg et Villersexel.

L'enquête se déroulera du lundi 2 novembre 2026 à 9h au vendredi 4 décembre 2026 à 18h. Le siège de l'enquête est situé à la Communauté de communes, 144 rue de la Prairie, 70110 Villersexel, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 - Téléphone : 03 84 20 54 50.

Permanences

Ont été désignés par le Tribunal Administratif de Besançon pour la conduite de l'enquête :
- M. Éric KELLER, président de la commission d'enquête,
- M. Gérard NERICH et M. Fabrice DELEMONT, membres titulaires
- M. Pierre-Marie BADOT, membre suppléant.

Un membre au moins de la commission d'enquête sera disponible aux permanences pour recevoir les observations du public.

Date	Horaire	Lieu
Lundi 2 novembre 2026	9 h – 12 h	Villersexel - Communauté de Communes -144 rue de la prairie
Samedi 14 novembre 2026	9 h – 12 h	Esprels - Mairie
Mercredi 18 novembre 2026	15 h – 18 h	Granges-le-Bourg - Mairie
Samedi 21 novembre 2026	9 h – 12 h	Belles-Fontaines - Mairie à Courchaton
Mardi 24 novembre 2026	16 h – 19 h	Villersexel - Communauté de Communes -144 rue de la prairie
Samedi 28 novembre 2026	9 h – 12 h	Athesans-Étroitefontaine - salle de réunion face à la mairie
Vendredi 4 décembre 2026	15 h – 18 h	Villersexel - Communauté de Communes -144 rue de la prairie

Pendant la durée de l'enquête

Le dossier est consultable :
- Sous format dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7726
- Sous format papier à la CCPV et à la mairie des communes accueillant une permanence, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, en langue française :
- sur le registre dématérialisé sécurisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7726
- par mail à l'adresse : enquete-publique-7726@registre-dematerialise.fr : les contributions seront publiées sur le registre dématérialisé et visibles par tous à https://www.registre-dematerialise.fr/7726
- sur les registres papier tenus à la disposition du public à la mairie des communes accueillant une permanence et à la CCPV aux jours et horaires d'ouverture habituels.
- par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête : Communauté de Communes, 144 rue de la Prairie, 70110 VILLERSEXEL

À l'issue de l'enquête

Un mois après la clôture, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés pendant un an, dans les 32 communes et au siège de la CCPV, aux jours et horaires habituels d'ouverture et en ligne : https://www.registre-dematerialise.fr/7726
Le conseil communautaire délibèrera sur l'approbation du PLUi et sur le projet de création des PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des PPA, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.
L'autorité administrative compétente de l'Etat (Préfet de Région) sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France procèdera par arrêté à l'instauration du PDA autour des monuments situés à Granges-le-Bourg et à Villersexel conformément aux art. L.621-31 et R.621-94 du code du Patrimoine.